

Le comité régional des pêches des Pays de la Loire [COREPEM](#) / **T** : 02.51.96.15.67 vient d'annoncer avoir reçu 1,8 million d'euros au titre de la taxe éolienne en mer portant sur l'exploitation du parc éolien de Saint-Nazaire. Il s'agit, selon le Corepem, d'une "compensation des effets indirects et induits par un projet d'une telle envergure sur la communauté de pêcheurs". [www.corepem.fr](http://www.corepem.fr)